



ASSURANCE RCP/Frais de défense civile
GARANTIES DE 2^{ème} LIGNE

Membres de la Compagnie CIF

MONTANT DE GARANTIE
3.000.000 € <i>Par sinistre et par an</i>

COTISATIONS FORFAITAIRES ANNUELLES	
Chiffre d'affaires ≤ 1.000.000 €	490 € TTC
Chiffre d'affaires > 1.000.000 €	940 € TTC

● **DATE D'EFFET DE L'ASSURANCE :**

Fait à, le
Signature de l'assuré :

PS : Nous vous prions d'attendre la réception de votre appel de cotisation pour tout règlement